

La constitution et l'externalisation de la provision pour décompte final auprès d'un assureur : **un choix judicieux pour l'avenir**

Par

Hugues TOTO
Directeur Général
Rawsur Life sa



En tant qu'employeur et en cas de départ à la retraite de vos salariés, vous êtes légalement tenus de leurs verser une indemnité de fin de carrière (IFC), plus couramment appelée «décompte final», dont le montant dépend de la convention collective de votre entreprise ou du droit du travail applicable en République Démocratique du Congo. Ces indemnités font partie du passif social de votre entreprise et son paiement est un facteur primordial pour les employeurs soucieux de garantir une sécurité financière aux salariés à la fin de leur carrière professionnelle.

De nos jours et à la faveur de la libéralisation du marché des assurances qui a vu naître de nouveaux acteurs particulièrement en assurance vie, il est de bonne pratique d'externaliser la constitution de cette indemnité auprès d'un assureur via la souscription à un contrat d'assurance dénommé IFC.

Chez Rawsur Assurances, nous mettons un point d'honneur à accompagner les entreprises pour une gestion efficiente de leur provision pour décompte final et ainsi leur permettre de faire face aux départs à la retraite avec plus de sérénité.

Avec un plateau technique composé de trois (03) actuaires cumulant plus de 30 ans d'expériences professionnelles, Rawsur assurance met à la disposition des entreprises une expertise pouvant être déclinée en trois axes majeurs à savoir :

- Une assistance technique gratuite pour l'évaluation actuarielle de la provision pour décompte final conformément aux normes internationales ;
- La mise en place d'un mécanisme de financement de la provision pour décompte final

tenant compte de la situation financière de votre entreprise

- Une assistance pour l'externalisation de la provision pour décompte final via le contrat d'assurance IFC

Par ailleurs, l'externalisation de la gestion la provision pour décompte final offre aux employeurs et aux salariés plusieurs avantages au chapitre desquels nous pouvons citer :

Un avantage fiscal :

Lorsqu'une société constitue une provision pour décomptes finaux suivant recommandation du commissaire aux comptes, cette provision n'est pas déductible fiscalement car elle est réintégrée au résultat fiscal servant de base au calcul de l'IBP. Par contre, lorsque cette provision est externalisée auprès de Rawsur Life moyennant paiement de la prime d'assurance ; celle-ci devient une charge déductible fiscalement permettant ainsi un gain équivalent à 30% du montant de la prime payée.

Un avantage budgétaire :

L'externalisation permet aux entreprises d'étaler et de lisser dans le temps le provisionnement des charges IFC et éviter ainsi les à-coups de trésorerie.

Un avantage financier :

La souscription à un contrat IFC permet d'avoir une meilleure visibilité des départs en retraite ou pré-retraite en anticipant leur impact financier ; ce qui conduit à une meilleure information financière. Aussi, les cotisations effectuées auprès de Rawsur

au titre du décompte final sont valorisées par les rendements financiers issus des placements

Un avantage social :

L'externalisation permet aux entreprises de renforcer leur responsabilité sociale et patronale tout en préservant la sécurité financière des employés au moment du départ à la retraite. En Effet, la constitution d'une indemnité de fin de carrière permet d'assurer une transition en douceur vers la retraite. En externalisant cette gestion auprès de Rawsur Life, nous portons l'engagement contractuel de verser les sommes nécessaires à la fin de la carrière, garantissant ainsi une retraite sereine et sans soucis financiers.

Allègement des tâches administratives liées à la gestion du décompte final

En confiant à Rawsur Life la gestion de l'IFC de leurs salariés, les entreprises allègent considérablement leurs charges administratives y afférentes. Cette externalisation permet aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier sans avoir à se soucier des démarches parfois complexes liées à la constitution et la gestion de leur IFC.

De ce qui précède, Il est essentiel pour les entreprises de saisir l'opportunité que représente l'externalisation de la provision pour décompte final à travers le contrat d'assurance IFC que Rawsur Life met à la disposition de l'échiquier professionnel de la RDC.